

L'ACTUALITÉ

CONJONCTURE : BILAN 2020 ET PERSPECTIVES 2021

Le Président de la CAPEB a tenu une conférence de presse ce 20 janvier pour présenter le bilan de l'année 2020 et évoquer des hypothèses d'activité pour les mois à venir.

“
**Un bilan
comme des
perspectives
tout en
nuances.”**

-9%

Les entreprises
artisanales du bâtiment
sont parvenues à
limiter la baisse de
leur activité en 2020.

Les dernières données conjoncturelles de la Banque de France révèlent un rebond de l'activité en France au cours du mois de décembre dernier, réduisant de manière significative les pertes enregistrées au cours de l'automne.

Le bâtiment s'inscrit tout à fait dans ce schéma. L'année 2020 aura été inédite pour les entreprises artisanales du bâtiment qui ont fait un grand écart entre une activité à l'arrêt au 2^{ème} trimestre (-24 %, du jamais vu !) et un redressement spectaculaire au 4^{ème} trimestre (+1,5 %), limitant la baisse de la moyenne annuelle à -9 %.

La CAPEB a mené une enquête auprès de ses adhérents pour mesurer l'impact du 2^{ème} confinement sur leur activité. Il en ressort que les résultats sont globalement positifs et que les mesures de restriction prises en octobre dernier n'ont que peu freiné l'activité des entreprises.

Ainsi, au 4^{ème} trimestre, la construction neuve confirme son redressement (+ 2,5 % après + 1 % au trimestre précédent) et l'entretien rénovation également (+1 % contre 0 % au 3^{ème} trimestre).

Les travaux d'amélioration de la performance énergétique se maintiennent à un niveau de croissance encore modeste de 0,5 %.

Pour autant, si les chefs d'entreprise se déclarent plutôt satisfaits de leur activité jusqu'ici, ils craignent qu'il en

aille autrement au cours des prochains mois puisque l'épidémie n'en finit pas de finir ! L'effet rattrapage de la fin de l'année 2020 est désormais révolu et de nouveaux chantiers doivent maintenant soutenir l'activité des entreprises. Éléments positifs toutefois : les carnets de commande restent à un niveau relativement élevé à 72 jours en fin d'année et le succès grandissant de MaPrimeRénov' devrait booster le marché de la rénovation énergétique dans les mois qui viennent. Mais l'activité des entreprises artisanales du bâtiment ne connaît pas le même dynamisme dans toutes les régions et certaines tardent à repartir comme l'Île-de-France (- 0,5 %) l'Auvergne-Rhône-Alpes (- 1 %) et la Bourgogne-France-Comté (- 1,5 %).

Ces écarts sont également à relever entre les corps d'état, les maçons tirant mieux leur épingle du jeu (+ 2,5 %) que les peintres décorateurs par exemple (+ 0,5 %).

Les incertitudes sont nombreuses sur la tenue des marchés cette année.

On s'attend à une diminution des mises en chantier des logements neufs et à un recul des ventes de logements anciens. Les autorisations de construire et les mises en chantier sont orientées à la baisse : de décembre 2019 à novembre 2020, 389 000 logements ont été autorisés à la construction, soit 51500 de moins qu'au cours des douze mois précédents (- 11,7 %).

GOUVERNEMENT

LE GOUVERNEMENT LANCE DES DIAGNOSTICS NUMÉRIQUES POUR LES PETITES ENTREPRISES

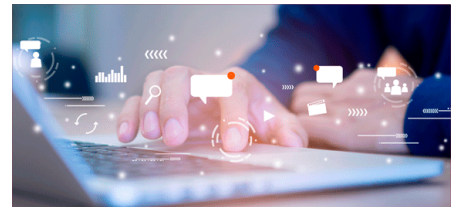
Le Ministre des TPE et PME a annoncé que 3 millions d'euros seront consacrés à la réalisation de diagnostics numériques pour les petites et les moyennes entreprises d'ici à la fin avril 2021.

Ainsi, 10 000 diagnostics seront réalisés gratuitement dans les entreprises pour les artisans, indépendants et commerçants qui en feront la demande auprès de leur établissement consulaire (CCI et CMA). Le diagnostic vise à évaluer la situation des entreprises en termes de visibilité en ligne, de marketing digital, de vente en ligne, mais aussi de ressources internes, de sécurité et de RGPD. À partir de cet état des lieux, chaque professionnel pourra envisager plus facilement la transition numérique de son entreprise dans le cadre d'un plan d'action individuel et adapté à son cas précis. Ces diagnostics viennent en complément des

aides prévues fin 2020 pour accompagner les entreprises dans leurs efforts pour poursuivre leurs activités de manière numérique.

En parallèle, le Ministre des PME a sollicité les organisations professionnelles – dont la CAPEB – pour qu'elles lui proposent des solutions structurantes susceptibles d'encourager la numérisation des entreprises. La CAPEB lui a donc fait part de ses propositions.

Ainsi, en concertation avec l'association ADN Construction dont elle est membre fondateur, la CAPEB a proposé au Ministre de développer, dans ce cadre, des solutions très opérationnelles pour les chefs d'entreprise qui leur permettraient



d'une part de réaliser eux-mêmes l'audit de maturité numérique de leur entreprise et d'autre part de prendre connaissance des principaux outils disponibles pour répondre à leurs besoins et, in fine, de choisir parmi eux ceux qui leur sembleraient les plus adaptés à leur entreprise. La CAPEB a également proposé des solutions d'accompagnement financier durable pour chaque entreprise. Nous attendons maintenant la réponse du ministère.

SOCIAL

→ 9ÈME MISE À JOUR DU GUIDE DE PRÉCONISATIONS SANITAIRES DE L'OPPBTP

L'OPPBTP adapte régulièrement son guide de préconisations sanitaires pour la continuité des activités de construction pendant cette crise sanitaire.

La dernière version tient compte du protocole national qui a lui-même été modifié en ce début d'année par le Ministère du Travail. La version 9 intègre ainsi les souplesses apportées à la règle du télétravail qui prévalait jusqu'ici pour les postes de travail qui pouvaient s'y plier. Il s'agit également de permettre aux intervenants sur les chantiers de s'y rendre, y compris pendant les heures du couvre-feu avec une dérogation. Cette dernière version actualise par ailleurs les informations destinées aux collaborateurs dits « vulnérables » c'est-à-dire susceptibles de développer une forme grave de Covid-19. Enfin, elle prend en compte la nouvelle possibilité pour les salariés cas contact ou ayant des symptômes de remplir eux-mêmes un arrêt de travail sans délai de carence. Le nouveau guide est disponible sur le site preventionbtp.fr.

MÉTIERS

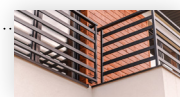
→ L'UNA SERRURERIE MÉTALLERIE FAIT LE POINT SUR SES DOSSIERS

Gilbert Olivet a fait un point des travaux en cours de l'UNA Serrurerie Métallerie avec ses conseillers professionnels le 15 janvier. À l'occasion d'un tour d'horizon introductif, Gilbert Olivet a évoqué la rencontre qui avait eu lieu la veille avec l'Union des Métalliers de la FFB et qui a permis un échange sur la situation actuelle, la filière des métiers du métal, la taxe affectée COREM et le projet de révision des normes « garde-corps » NFP01-012 / NF P01-013 et « marquage CE des structures métalliques » NF EN 1090-1. Le Président de l'UNA et ses conseillers ont également évoqué de la rencontre prévue en février avec le CTICM (Centre Technique Industriel de la Construction Métallique) sur les dossiers techniques de l'UNA SM. Ils ont ensuite examiné une solution package en vue de valoriser la profession. Une offre commerciale est en cours d'élaboration.

Puis ils ont évoqué les dossiers formation, en particulier le CQP Fabricant Installateur Ouvrages Métalliques du Bâtiment. Le CCCA-BTP a présenté dans un premier temps la liste des apprenants SM par région, puis dans un second temps, le déploiement du CQP.

L'UNA a poursuivi ses travaux par un point d'avancement sur l'étude métier réalisée avec l'IRIS-ST sur les conditions de travail des serruriers métalliers et sur les suites à lui donner. L'étude se poursuit au travers de l'intervention d'une start-up spécialisée dans les exosquelettes en charge de proposer une ou des solutions répondant aux problématiques mises en évidence lors de l'étude.

Enfin, Gilbert Olivet et ses conseillers se sont replongés dans la préparation des Journées Professionnelles de la Construction de juin prochain.



→ VISIO D'ÉTAPE POUR L'UNA MÉTIERS ET TECHNIQUES DU PLÂTRE ET DE L'ISOLATION

Jean-Yves Labat a travaillé en visio-conférence avec ses conseillers professionnels vendredi dernier pour faire un point sur les dossiers Santé-sécurité avec, en particulier, un état d'avancement de l'étude sur les plaquistes avec Knauf. On rappellera à ce sujet que cinq entreprises de plâtrerie et pose de plaques de plâtre de la CAPEB s'étaient portées volontaires l'an dernier pour tester un kit pour bandes à joints

composé d'une rallonge, d'outils de charge, de rouleurs pour les angles, de sabots racleurs pour les angles.

Le Président de l'UNA et ses conseillers ont par ailleurs discuté de la création du groupe Facebook UNA MTPI et commencé à préparer les JPC 2021 qui ont été décalées deux fois et qui, si les conditions sanitaires le permettent, ce que nous espérons fortement, devraient se tenir à Lyon les 29 et 30 juin prochains.





ÉCONOMIE

→ DES PRÉCISIONS SONT APPORTÉES SUR LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOCAUX DES PME

Le plan de relance a instauré un crédit d'impôt pour la rénovation énergétique des locaux des petites entreprises et des PME.

Les modalités de cette nouvelle aide fiscale viennent d'être précisées tout comme les travaux éligibles.

En l'occurrence, il s'agit des travaux d'isolation thermique des toitures, des combles, des murs intérieurs et extérieurs, de l'installation d'une PAC (sauf les PAC air/air) pour le chauffage, d'un système de régulation ou

de programmation du chauffage et de la ventilation, d'un chauffe-eau solaire pour la production d'eau chaude, d'une chaudière biomasse ou encore le raccordement à un réseau de chaleur.

Le crédit d'impôt ne pourra être accordé que si les travaux correspondent à la liste établie et que s'ils sont réalisés par un professionnel

qualifié RGE. L'entreprise bénéficiaire pourra cumuler cette aide avec les certificats d'économies d'énergie. Le montant du crédit d'impôt pourra atteindre 30 % des dépenses éligibles (montant HT des dépenses dont le coût de la main d'œuvre et, le cas échéant, une assistance à maîtrise d'ouvrage dans la limite de 25 000 €).

→ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : FIN DE L'AIDE AUX TRAVAUX D'ACTION LOGEMENT

Petite bombe à la fin de l'année 2020 : Action Logement a annoncé la fin de son aide financière aux travaux de rénovation énergétique.

Victime de son succès, l'enveloppe dédiée à ces travaux a été épuisée plus vite que prévu. 1 milliard d'euros de crédits avait été initialement prévu pour accompagner 50 000 ménages dans le financement de leurs travaux de rénovation énergétique.

De ce fait, Action Logement a dû cesser d'enregistrer les dossiers de demande d'aide

en ligne dès le 7 décembre 2020. Coup dur évidemment, et surtout brutal ! la CAPEB a immédiatement alerté Action Logement sur les conséquences déplorables de cette décision annoncée sans crier gare.

Notre intervention ferme a permis d'obtenir que les dossiers déposés ou en cours de constitution avant le 7 décembre 2020 soient

pris en considération. Le Gouvernement doit cependant valider cette option. En revanche, pour 2021, il n'y aura pas de nouveaux crédits pour faciliter la rénovation énergétique des logements.

La CAPEB a adressé un courrier à M^{me} Wargon et à Bruno Le Maire pour les alerter sur les conséquences de ces décisions.

→ LE PARTENARIAT AVEC ATLANTIC EST RENOUVELÉ

La CAPEB a renouvelé cette semaine le partenariat qu'elle avait noué avec Atlantic en vue de proposer de nouvelles solutions à destination des entreprises artisanales pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

Rappelons qu'Atlantic est une entreprise française spécialisée dans les solutions de confort thermique dans les domaines du chauffage, de l'eau chaude sanitaire, de la climatisation et de la ventilation. En tant qu'expert depuis plus d'un demi-siècle dans le confort thermique, Atlantic a le souci s'appuyer sur des professionnels qualifiés. Dans le cadre de cet accord, ATLANTIC s'engage à mettre en place des actions pour renforcer l'expertise des artisans du bâtiment en matière d'efficacité énergétique notamment au travers

de l'utilisation de la télé-maintenance et d'objets connectés. L'entreprise proposera des formations techniques et qualifiantes sur le service après-vente, la maintenance ou encore l'aide à la vente. Dans le cadre de ce partenariat, Atlantic élaborera également des offres commerciales en vue de promouvoir des solutions thermiques à haute



Les Présidents d'UNA CPC et 3E, Jean-Claude Rancurel et Christophe Bellanger, étaient aux côtés du Président confédéral pour l'occasion.

efficacité énergétique en cohérence avec les dispositifs de CEE mis en place par la CAPEB. Enfin, Atlantic participera avec la CAPEB aux offres commerciales Facilipass et Faciliprime.

→ UN NOUVEAU PARTENARIAT AVEC GEBERIT

Cette semaine, la CAPEB a signé un nouveau partenariat avec la société Geberit, leader européen de la technologie sanitaire.



L'UNA CPC est donc particulièrement concernée par ce partenariat et son Président était d'ailleurs présent lors de cette signature.

Le groupe bénéficie d'une forte présence locale dans la plupart des pays européens, avec une valeur ajoutée unique en termes de technologie sanitaire et d'équipements de salles de bains en céramique. Il compte 29 sites de production, dont six sont situés à l'étranger, et emploie environ 12 000 personnes dans quasiment 50 pays.

Dans le cadre de ce partenariat, Geberit s'engage à contribuer à la formation des entreprises tant sur le plan commercial que technique, en lien évidemment avec la CAPEB. Le partenariat vise surtout à élaborer des offres commerciales avec la CAPEB sous la forme de pack incluant la fourniture et l'installation

de salles de bain et de sanitaires. L'UNA CPC est donc particulièrement concernée par ce partenariat et son Président était d'ailleurs présent lors de cette signature.

Au-delà, le groupe s'engage à mettre en valeur sur ses supports de communication la qualification ECO Artisan RGE ainsi que le label Handibat et de renvoyer systématiquement toutes les entreprises artisanales du bâtiment qui souhaitent avoir des informations ou devenir ECO Artisan RGE ou Handibat vers les CAPEB départementales. Geberit prévoit également de proposer aux entreprises adhérentes à la CAPEB des offres ponctuelles privilégiées sur ses produits ou services.



U2P

Le Conseil National a eu lieu ce mardi pour la dernière fois sous la présidence de Laurent Munerot dont il faut saluer l'action au cours de ce mandat raccourci et accepté au pied levé pour remplacer Alain Griset dès sa nomination au sein du Gouvernement. C'est donc, comme l'a décidé le Conseil d'administration de la CAPEB, Dominique Métayer qui reprend ce flambeau pour 4 ans.

[▶ Le Président de la CAPEB a salué cette désignation.](#)



[▶ Voir ici le communiqué de l'U2P](#)

SÉNAT

Le Président de la CAPEB a été auditionné mardi par Daniel Gremillet, sénateur des Vosges et rapporteur de la Commission des Affaires économiques du Sénat, à propos de la RE2020 et ses conséquences économiques telle qu'elle est annoncée.

PRESSE

Jean-Christophe Repon a tenu une conférence de presse mercredi matin pour présenter un état des lieux de la conjoncture. Il a par ailleurs répondu à l'interview de BFM Business [\(▶ à réentendre ici\)](#) sur la conjoncture et de Que Choisir sur la qualification chantier et son intérêt pour les consommateurs.



PARTENARIATS

Le Président de la CAPEB a signé cette semaine un accord de partenariat avec Geberit et a reconduit la convention que nous avons signée avec Atlantic.

RÉSEAU

Le Président confédéral animait vendredi matin la visioconférence organisée avec les Présidents des CAPEB départementales et leurs Secrétaires généraux conformément à la volonté du Conseil d'administration pour définir la nature de la campagne de communication qui doit être conduite en 2021.

Jean-Christophe Repon avait souhaité profiter de cette visioconférence pour présenter ses vœux à l'ensemble du Réseau de la CAPEB et pour permettre un bref échange avec la Ministre du Logement, Emmanuelle Wargon, qui a accepté cette invitation et a répondu à quelques questions.

PLAN BÂTIMENT DURABLE

Le Président Repon devait échanger ce vendredi avec Philippe Pelletier, Président du Plan Bâtiment Durable, pour un tour d'horizon des sujets communs.



ARTISANAT

→ ÉLECTIONS AUX CHAMBRES DE MÉTIERS : L'U2P LANCE SA CAMPAGNE

Les élections des représentants de l'Artisanat aux Chambres de Métiers auront lieu en fin d'année. Elles se dérouleront dans le nouveau cadre de la régionalisation des chambres, effective depuis ce 1^{er} janvier.

L'U2P a choisi de porter 4 priorités à l'occasion de cette campagne : Tout d'abord, replacer l'Artisanat, Première entreprise de France, au centre des politiques publiques et des actions de relance économique.

Ensuite, assurer un service de proximité de qualité à chaque artisan, en complémentarité avec les missions et services proposés par les organisations professionnelles.

En troisième lieu, renforcer l'identité artisanale et poursuivre la promotion de l'Artisanat et enfin, accompagner la modernisation, les transitions numérique et énergétique, et l'effort de formation, notamment l'apprentissage, des entreprises artisanales.

Les listes qui seront présentées par l'U2P aux élections dans tous les départements de France, de métropole et d'outre-mer, seront intitulées « La voix des artisans », rappelant qu'historiquement l'U2P est l'organisation qui

fédère et défend les artisans et que ses candidats sont au service exclusif des entreprises artisanales.

Pour permettre au plus grand nombre de représentants de l'U2P de porter « La voix des artisans », il importe de mobiliser toutes les entreprises artisanales dès maintenant. L'U2P travaille à l'élaboration d'outils et d'argumentaires permettant à l'ensemble de ses organisations professionnelles affiliées de relayer cette campagne. À suivre donc !

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Dans le même temps, 381 900 logements ont été mis en chantier, soit 24 200 de moins (- 6 %) que dans les douze mois précédents.

En outre, un certain nombre d'entreprises ont bénéficié des mesures de reports de charges sociales et fiscales qu'il faudra bien rembourser un jour et, à cet égard, la possibilité de commencer à rembourser les PGE en 2022 plutôt qu'en 2021, pour ceux qui en ont souscrit un, est une bonne nouvelle. Car, en effet, les trésoreries des entreprises sont fragiles : 25 %

des chefs d'entreprise interrogés par I+C pour la CAPEB constatent une détérioration de leur situation financière lors de ce dernier trimestre 2020 (25 % contre 23 % lors du troisième trimestre). À cet égard, la CAPEB est intervenue cette semaine auprès d'Euler Hermès pour leur demander de revoir leurs critères de cotation des entreprises qui peuvent présenter des bilans dégradés du fait de la pandémie alors que leur niveau d'activité est favorable. Inutile de rappeler combien le contexte

économique est instable, impactant la consommation et le pouvoir d'achat des ménages, principaux clients des entreprises artisanales du bâtiment.

L'espoir de vaincre l'épidémie en milieu d'année, l'injection dans l'économie de gros moyens financiers par l'État via le Plan de relance, le très haut niveau d'épargne des Français sont, au demeurant, des signaux positifs qui doivent inciter les entreprises à garder le moral et à aller de l'avant.



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur
www.capeb.fr
qui vous permettra d'accéder à

